

République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Forcalquier  
**VENTEROL - COMMUNE**

Séance du lundi 18 mai 2026

Délibération N° DE\_2026\_033

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 11/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Michel PHILIP, Bernard RENOUY, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés : Guy ALBRAND représenté par Michel PHILIP

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Elodie FIORELLA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Conventions pâturages et baux ruraux.**

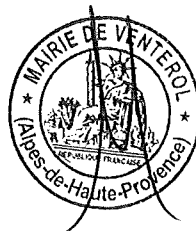
Le Maire rappelle au conseil municipal que les conventions de pâturages et baux ruraux signés avec des agriculteurs sont soumis à une revalorisation annuelle suivant l'indice de fermage, il donne lecture d'un courrier reçu d'un agriculteur qui refuse de régler cette revalorisation et qui propose qu'elle soit annulée pour toutes les conventions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE d'annuler l'augmentation annuelle des loyers dus par les agriculteurs ayant signé des conventions de pâturage et baux ruraux suivant l'indice de fermage.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP  
Président de séance



Elodie FIORELLA  
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 19/05/2026  
Date de réception de l'AR: 19/05/2026  
004-210402343-DE\_2026\_033-DE  
A G E D I

DE\_2026\_033